



Monsieur SOTTY
10 ter, Route Neuve
91940 GOMETZ-LE-CHATEL

Villebon-sur-Yvette, le 10 septembre 2012

Affaire suivie par Jérôme ROZANSKI

N / Référence : DS/FV/PCH/JR//2012-430

Objet : Bassins des Grands Prés à Gometz-le-châtel.

Monsieur,

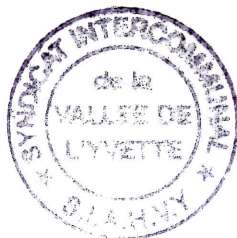
Comme suite à votre courrier et à la visite sur site le 7 août 2012 avec Monsieur ROZANSKI, je vous confirme que les herbes en fond de bassins ont été retirées le 17/08/2012 et le 20/08/2012. Les rejets d'arbres signalés dans le projet de compte rendu ont été coupés par les agents du SIAHVY le 20/08/2012.

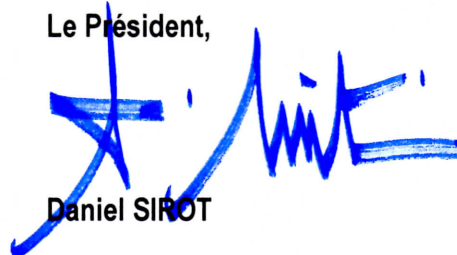
Ces bassins sont des bassins dits « à fond secs », car ils ne disposent pas d'un plan d'eau permanent. La végétation présente est une végétation spontanée typique des milieux humides.

D'un point de vue administratif et technique, ces bassins sont très peu renseignés (absence d'études préalables, absence probable de dossier d'autorisation, absence de document de récolement, etc.). Des doutes sur leur pérennisation sont également légitimes (absence d'études de stabilité, absence de déversoir de sécurité, travaux soumis à une procédure d'autorisation préfectorale, etc.). Il serait ainsi important de se rencontrer afin d'analyser précisément la situation et de mettre en place une stratégie pour satisfaire les obligations réglementaires et pour répondre aux attentes des riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueux hommages.

Le Président,




Daniel SIROT